

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 27 Mai 2021

Date de convocation : 20 mai 2021

Aujourd'hui vingt sept mai deux mille vingt et un

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – Mme Christine CABON – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME – M. Didier BAREY (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Lydie POULET – Mme Christelle BASLEY – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE (présente à compter de 19h00) – M. Patrick CREVEL – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Béatrice CHATEL – M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHE – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – Mme Agnès VALETTE – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jackie FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – Mme Catherine DOS SANTOS (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jérôme BERGER (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN – M. Philippe ISABELLE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAINE (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Christophe POITEVIN (**Agy**) donne pouvoir à M. Christophe VAN ROYE (**Port-en-Bessin – Huppain**) – Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Didier BAREY (**Bayeux**) – M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) – Mme Sylvie CAYREL (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – M. Eric PIOGER (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) donne pouvoir à M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMAÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) donne pouvoir à M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**).

Absents excusés : M. Matthieu FRISON – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO (**Bayeux**) – M. Gilbert MICHEL remplacé par M. Nicolas POITEVIN (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**).

Absents : M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Patrice FOLLIOT (**Manvieux**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

Secrétaire de séance : M. Fernand PORET

Secrétaires auxiliaires : M. Alain QUONIAM et M. Erwan GOUEDARD

N° 01

OBJET : Travaux – Convention conclue entre l'Etat et Bayeux Intercom – Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide :**

- **D'approuver** la convention entre l'Etat et Bayeux Intercom, jointe en annexe.

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 02

OBJET : Enseignement – Participation des familles aux tarifs « restauration scolaire », « accueils périscolaires » et « étude surveillée » organisés par Bayeux Intercom. Année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver la participation des familles aux tarifs** des accueils périscolaires matin et soir, restauration et étude surveillée organisés par Bayeux Intercom tels que définis dans les tableaux présentés dans le corps de la présente délibération ;
- **De fixer** leur mise en œuvre à compter du 2 septembre 2021 ;
- **De dire** que toute nouvelle activité qui se mettra en œuvre pendant l'année scolaire se verra appliquer la présente tarification ;
- **D'inscrire** les recettes correspondantes au budget principal des exercices 2021 et 2022 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 03

OBJET : Enseignement – Prise en charge de la tarification des transports scolaires – Année scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la prise en charge de la tarification des transports scolaires à hauteur de 100 % par Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le document joint.

N° 04

OBJET : Administration Générale – Rapport d'activité 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la communication du rapport d'activité 2020 de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président à adresser le rapport d'activité 2020 au Maire de chaque commune membre.

N° 05

OBJET : Administration Générale – Plateforme de dématérialisation des actes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (M. PORET ayant voté contre), **décide** :

- **D'autoriser** une candidature conjointe avec Bessin Urbanisme et les deux autres EPCI du BESSIN pour la sollicitation d'une subvention DETR pour le financement du projet tel qu'exposé dans la délibération et toute autre subvention auquel pourrait prétendre ce projet ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 06

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes pour la prestation d'impression de multiples supports, du magazine municipal, son supplément et du magazine intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. BERGER s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;
- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la prestation d'impression de multiples supports, du magazine municipal, son supplément et du magazine intercommunal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

OBJET : Marchés Publics – Groupement de commandes pour la prestation de mise en page du magazine municipal, son supplément et du magazine intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. BERGER s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** le lancement de cette opération conjointe ;

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la prestation de mise en page du magazine municipal, son supplément et du magazine intercommunal, jointe à la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 08

OBJET : Marchés Publics – Eau Potable – Convention de mandat pour la mise en œuvre du programme d'actions « Eau et Agriculture » : essais, diagnostics, agriculture biologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** l'annulation de la délibération n° 15 en date du 18 mars 2021, remplacée par la présente ;
- **D'approuver** la convention de mandat ci-jointe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 09

OBJET : Eau Potable – Changement des statuts du SMAEP du Vieux Colombier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** en représentation-substitution de ses communes membres, le transfert de compétence de la Communauté de communes Seules Terre et Mer au SMAEP du Vieux Colombier ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

OBJET : Eau Potable – Intention de contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau et convention de mutualisation d'une cellule d'animation sur les Aires d'Alimentation de Captages d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la contribution de Bayeux Intercom à la gestion et à la préservation de la ressource en eau ;
- **D'approuver** la convention de mutualisation d'une cellule d'animation sur les Aires d'Alimentation des Captages d'eau potable ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mutualisation.

N° 11

OBJET : Assainissement – Eau potable – Acquisition d'une partie de la parcelle C n° 76 à Vaux-sur-Aure pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées et la création d'une servitude de passage de canalisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle C n° 76 à Vaux-sur-Aure, au prix de 2 000 € net vendeur afin d'y implanter un poste de relevage ;
- **D'approuver** la création d'une servitude de passage de canalisation sur la parcelle C n° 76 restant en propriété du vendeur ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets Assainissement Collectif et Eau Potable ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître PEAN Rodolphe, notaire à Thue et Mue.

N° 12

OBJET : Assainissement – Eau potable – Création d'une servitude de passage de canalisations sur la parcelle C n° 78 à Vaux-sur-Aure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création d'une servitude de passage de canalisation sur la parcelle C n° 78 ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets Assainissement Collectif et Eau Potable ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître GENESTAR Matthieu, notaire à Caen.

N° 13

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Rétrocession à Bayeux Intercom d'ouvrages d'assainissement et de défense incendie concernant le lotissement « Le Clos Albert Perrard » à Agy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession des ouvrages d'assainissement et de défense incendie du lotissement « Le Clos Albert Perrard » dans le domaine public de la commune d'Agy conformément aux dispositions figurant dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître LE CLERC Nelly notaire à Balleroy sur Drôme.

N° 14

OBJET : Assainissement – Acquisition d'une partie de la parcelle ZB n° 75 à Saint-Vigor-le-Grand pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB n° 75 à Saint-Vigor-le-Grand, au prix de 1 500 € net vendeur afin d'y implanter un poste de relevage ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets Assainissement Collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître NICOLAS Johan, notaire à Bayeux.

N° 15

OBJET : Assainissement – Acquisition des parcelles AC n° 92 et AA n° 335 à Saint-Martin-des-Entrées pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition des parcelles AC n° 92 et AA n° 335 à Saint-Martin-des-Entrées, à l'euro symbolique afin de régulariser l'implantation du poste de relevage ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets Assainissement Collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître PEAN Rodolphe, notaire à Thue et Mue.

N° 16

OBJET : Assainissement – Acquisition d'une partie de la parcelle AO n° 108 à Arganchy pour l'implantation d'un poste de relevage des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition d'une partie de la parcelle AO n° 108 à Arganchy, au prix de 1 500 € net vendeur afin d'y implanter un poste de relevage ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets Assainissement Collectif ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître NICOLAS Johan, notaire à Bayeux.

N° 17

OBJET : Développement Touristique – Critères d'éligibilité valorisation des éléments de petit patrimoine, d'intérêt communautaire et touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** ces critères et modalités ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 18

OBJET : Développement Touristique – Attribution de subventions (Evènements d'intérêt communautaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (M. BERGER ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à la mairie de Bayeux ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 19

OBJET : Développement Economique – Vente de la parcelle ZE n° 172p sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de la SAS CSBT ENVIRONNEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (M. PORET s'étant abstenu), **décide** :

- **D'approuver** la cession du terrain ZE n° 172p d'une surface d'environ 27 977m² (sous réserve du document d'arpentage) situé en extension de la ZAC des Longchamps 1 au profit de SAS CSBT ENVIRONNEMENT au prix de 22€ HT le m², conformément à l'avis des domaines rendu le 12 mai 2021, assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 20

OBJET : Développement Economique – Vente des parcelles AD n° 127p et AD n° 116p sur la ZAC des Longchamps (tranche 1) au profit de la SCI DE LA GARE pour implantation de LA SARL MOULIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession des parcelles AD n° 127p et AD n° 116p d'une surface totale d'environ 1 346 m² (sous réserve du document d'arpentage) situées dans la ZAC des Longchamps 1 au profit de la SCI DE LA GARE au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20% ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître DARRAS, notaire à Bayeux.

N° 21

OBJET : Développement Economique – Vente des parcelles ZA n° 46 et ZA n° 50 sur la ZA de Bellefontaine, à Saint-Martin-des-Entrées (14400) au profit du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA REGION OUEST CALVADOS (SEROC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession des parcelles ZA n° 46 et ZA n° 50 d'une surface totale d'environ 8 632 m² (sous réserve du document d'arpentage) situées sur le pôle industriel et artisanal de Bellefontaine au profit du SEROC au prix de 22 € HT le m², assorti d'une TVA à 20%. ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte notarié, lequel sera reçu par Maître NICOLAS, notaire à Bayeux.

N° 22

OBJET : Développement Economique – Soutien au secteur de la restauration dans le cadre de la pandémie virale du SARS-CoV-2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise en place du dispositif Tous au Resto ! ;
- D'approuver la mise en place d'une enveloppe de 10 000 € pour la réalisation de l'opération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions d'adhésion au dispositif par les restaurateurs et le règlement du jeu.

N° 23

OBJET : Politique de l'habitat – Adhésion à l'AFIDEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'adhésion de Bayeux Intercom au fichier partagé de la demande porté par l'AFIDEM ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le bulletin d'adhésion et la charte de déontologie de l'AFIDEM.

N° 24

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 25

OBJET : Ressources humaines – Emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de postes telle que définie dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats.

N° 26


OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Bayeux, le 31 mai 2021

Le Président de Bayeux Intercom

The image shows a rectangular stamp with the logo of Bayeux Intercom, which includes a stylized graphic of a cluster of dots and the text "Bayeux Intercom" and "Prestaires Communaires". A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.

Patrick GOMONT